

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction des Transports et  
des Grands Equipements  
Service des Chemins  
de Fer de la Provence**

**COMITE DE LIGNE du mercredi 4 juin 2014  
ANNOT**

**COMPTE RENDU**

Présents :

**Monsieur PETIT**, Vice-président du Conseil régional, délégué transports et à l'éco-mobilité  
**Monsieur VIDONNE**, Chef du service des Chemins de fer de la Provence à la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**Madame DOLLE**, Chef de service adjointe des Chemins de fer de la Provence à la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**Monsieur GOUCHA**, Directeur de la Régie Régionale des Transports PACA,  
**Madame GAUCI**, Responsable d'exploitation de la Régie Régionale des Transports PACA

*Colette CHARRIAU (Conseillère régionale), Jean BALLESTER, Maire d'Annot, Christophe IACOBBI, Maire d'Allons, Maurice LAUGIER, Maire de Saint Benoit, Sylvain LIAUTARD, membre du Conseil d'Administration de la RRT PACA ainsi que de très nombreux adjoints, conseillers municipaux, représentants d'associations et usagers de la ligne.*

*Compte rendu : C. BRAQUET-BEJOT (service des Chemins de fer de la Provence à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)*

**Monsieur BALLESTER** souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'importance socio-économique de la ligne pour sa commune mais également pour l'ensemble des territoires desservis. Il se félicite de la venue de Michel VAUZELLE, Président de la Région et de Monsieur CADOT, Préfet de Région à l'occasion de la réouverture de la ligne.

**Monsieur PETIT** excuse Monsieur PIEL, élu régional, Président du comité de ligne, retenu par des impondérables de dernières minutes.

Il remercie les nombreux présents et notamment tous les élus qui ont apporté leur soutien à la ligne des Chemins de fer de Provence.

Il rappelle le travail des services de secours et l'aide précieuse de la municipalité d'ANNOT lors du dramatique accident de février 2014.

Il souligne également l'engagement des services de la Région et de l'Etat qui a permis une réouverture rapide de la ligne.

Monsieur PETIT évoque la mise en œuvre du contrat d'axe qui répond à une volonté politique de collaboration entre les communautés de communes des territoires traversés et la Région, afin d'optimiser les services et les équipements.

Il passe la parole à Monsieur VIDONNE pour une rapide rétrospective des travaux réalisés.

**Monsieur VIDONNE** présente les dernières réalisations :

Les travaux de voies

12 km de rénovation de la voie ont été achevés en 2013

- une nécessité pour pérenniser la voie, améliorer la sécurité et le confort
- mais des coupures de circulation durant 21 semaines

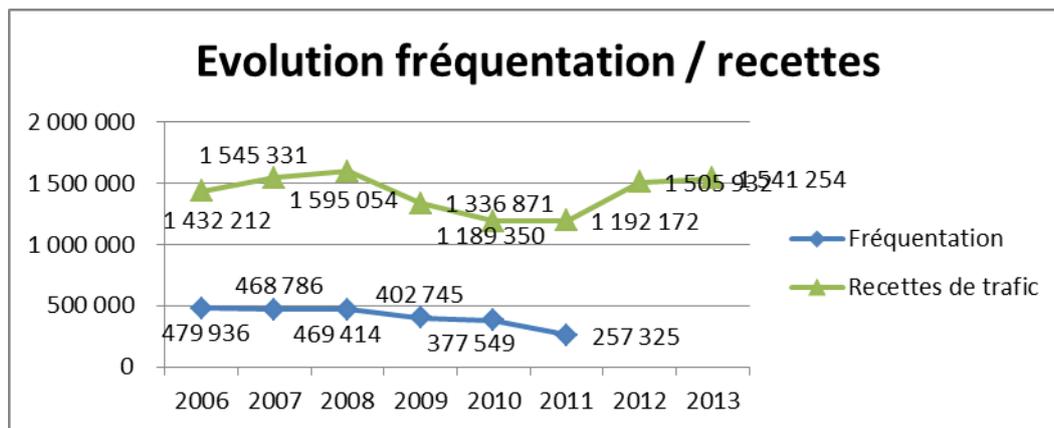
Le matériel roulant

La rame Soulé, détruite par un incendie en 2008, a été remise en service en novembre dernier après une restauration complète.

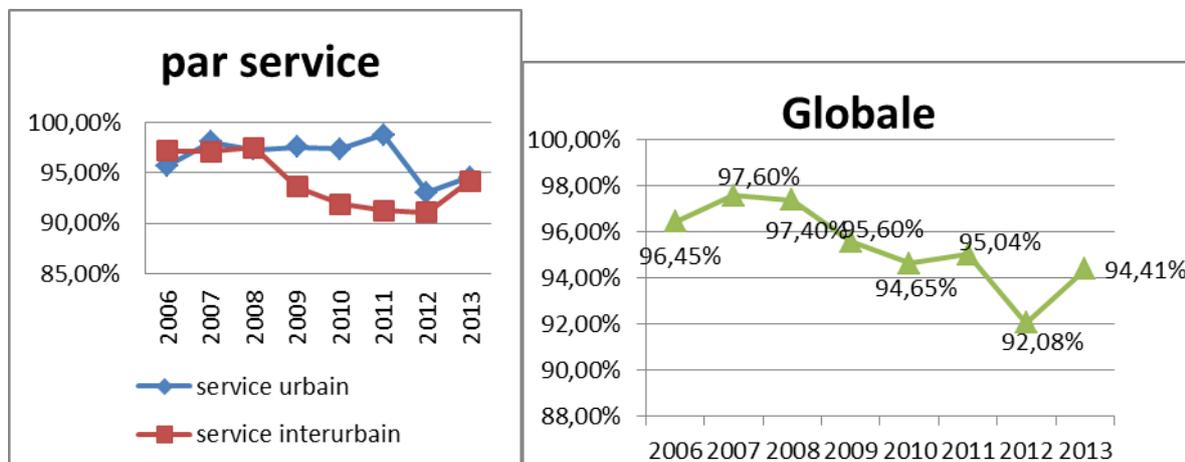
La Régie Régionale des Transports

Le Conseil Régional en 2012 a approuvé la création de la Régie régionale des Transports Provence Alpes Côte d'Azur afin d'exploiter la ligne des Chemins de fer de Provence: En janvier 2013, les statuts de l'établissement ont été approuvés et la première réunion du Conseil d'Administration a eu lieu le 24 avril. Le 16 décembre, le contrat d'Obligations de Service Public a été signé entre la Région et la RRT. Il précise l'offre de service, la desserte et les conditions d'exploitation. Le 1er janvier 2014, la RRT est devenue l'exploitant de la ligne des CP.

Fréquentation



Ponctualité (entrent dans le calcul du taux de ponctualité, les retards de plus de 5 minutes en desserte urbaine et de plus de 15 minutes entre Nice et Digne-les-Bains)



## Trains supprimés

- ❑ 2012 : 65 trains supprimés / 4 212 (1,54%)
- ❑ 2011 : 120 trains soit 2,85%
- ❑ 2010 : 53 trains soit 1,26%

*Les chiffres des CP sont meilleurs que ceux des TER*

## Les prévisions pour 2014

Les travaux de voie :

10 km de voie seront renouvelés en 2014. Ainsi tous les rails datant de l'origine de la création de la ligne auront été remplacés à la fin cette année. Ces travaux nécessaires entraîneront des coupures de voie. Des dispositions ont été prises pour minimiser les perturbations engendrées par ces travaux : sur les sections concernées, les trajets sont effectués en car du lundi matin au vendredi soir et le week end, les trains circuleront normalement.

## Les coupures de voie en 2014

- Jusqu'au 20 juin: St André les Alpes – Digne les Bains
- Du 15 septembre au 10 octobre : Annot - St André les Alpes
- Du 13 octobre au 21 novembre : St André les Alpes – Digne les Bains

## Les travaux en 2014

Outre les travaux de remplacement de rails, d'importants chantiers de réparation d'ouvrages, d'automatisation de passages à niveau et de stabilisation de falaises se dérouleront en 2014. Sans incidence sur la circulation des trains, ils ont pour objectif la sécurisation et la réduction du temps de parcours sur la ligne

**Monsieur VIDONNE** souligne que les 4 derniers mois ont été particulièrement denses pour les services et revient sur les projets de 2015 :

- réaménagement des gares, des tunnels, des digues.
- négociation du contrat de projet : programmation, financement,
- remplacement du matériel roulant des années 1970 (SY) par du matériel d'occasion (en raison notamment des délais de construction)...

**Monsieur PETIT** explique que le contrat de projets 2007-2013 arrive à son terme. Le prochain (2015-2020) est en cours de négociations.

Il ajoute que les projets d'aménagement proposés portent sur l'ensemble de la ligne (partie haute et basse).

**Monsieur VIDONNE** indique que durant les travaux et suite à l'accident de février, les informations concernant la ligne ont été diffusées auprès des mairies, par mail et que cette démarche d'information régulière va être poursuivie.

***Le débat est ouvert et les participants sont invités à poser leurs questions.***

**Monsieur IACOBBI**, Maire d'Allons, se plaint de ne pas recevoir les informations de l'exploitant en mairie. Des affiches sont posées en gare, mais celle-ci étant distante de 5 km du village, ses administrés ne sont pas alertés des aléas de circulation. *(les services de la RRT PACA s'engagent à remédier à cela au plus tôt)*

**Un usager d'ANNOT** dénonce l'état du parking de la gare qui nécessiterait une sérieuse réfection et un goudronnage.

**Monsieur PETIT** répond qu'il a évoqué ce problème avec Monsieur BALLESTER et qu'une réponse va y être apportée.

**Question :** l'achat de matériel roulant a été évoqué, celui-ci sera-t-il électrique ?

**Monsieur PETIT** confirme que l'électrification est prévue dans un premier temps sur le bas de la ligne (financement sur fonds européens). Le matériel d'occasion envisagé pour remplacer les SY sera donc diesel afin de bénéficier à la desserte de l'ensemble de la ligne.

**Question :** Est-il prévu de développer le transport de marchandise sur la ligne ?

**Monsieur PETIT** évoque le contrat d'axe. Il explique que si les collectivités proposent des projets économiques nécessitant du transport de marchandises alors, le fret sera développé pour répondre à la demande.

**Monsieur GOUCHA** revient sur les 6 premiers mois d'exploitation de la ligne par la RRT PACA. Il note les nombreuses problématiques rencontrées et rend hommage aux salariés de la Régie qui font leur maximum pour maintenir les infrastructures et le matériel. Il insiste sur la cicatrice que laissera, dans l'histoire, des Chemins de fer de Provence, l'accident tragique de février.

Il rappelle les principaux projets : haltes et gares (à court et à moyen terme), maintenance et rénovation des bâtiments, communication et information – voyageurs (plan Wifi, affichage numérique, alerte email et smartphone), acheminement des vélos, amélioration de la qualité des services ainsi que l'importance de définir les priorités : nombres d'arrêts, temps de parcours, modification des horaires ...

**Monsieur PETIT** précise que la ligne est une concession de l'Etat et lui appartient toujours. Il explique que si la Région en devenait propriétaire, cela simplifierait l'exploitation et faciliterait les partenariats.

Il ajoute que la Région a hérité d'une situation difficile et a investi lourdement pour permettre une remise à niveau. Durant les 5 dernières années, la sécurisation de la ligne et la remise en état des infrastructures ont été prioritaires.

Concernant les bâtiments, il compte sur le contrat d'axe pour trouver des solutions innovantes et optimiser leur utilisation.

**Monsieur LAUGIER**, Maire de Saint Benoit dénonce l'état de la halte située sur sa commune. Il indique avoir signalé ce problème qui ne fait que s'aggraver au fil du temps et n'avoir eu aucune réponse à travers le contrat d'axe.

**Monsieur GOUCHA**, expose les prérogatives de la Région qui investit à long terme et celles de la RRT qui réagit rapidement, y compris dans l'urgence. Ce fonctionnement devrait améliorer les délais d'intervention.

**Un délégué du personnel des Chemins de fer Provence** insiste sur le travail réalisé sur le terrain par des équipes de maintenance parfois réduites au maximum. Il demande des créations de postes.

**Monsieur ROUX** se fait le porte-parole des usagers et dénonce des dysfonctionnements en gare de Thorame : les toilettes vétustes, l'absence de distributeur de boissons, la présence de 3 vieux wagons AT. Il demande également que les horaires du train soient ajoutés à ceux du car sur la borne du Conseil général (service la Foux/Thorame).

Il ajoute que le rabattement des scolaires, le lundi matin sur le train 21, fonctionne bien et qu'il faudrait peut-être envisager de l'étendre aux autres jours de la semaine.

**Monsieur GOUCHA** répond qu'il est impossible actuellement de répondre à cette demande en raison du manque de matériel roulant.

**Monsieur ROUX** ajoute que le vendredi soir, lors du retour des scolaires, de nombreuses personnes voyagent debout.

**Monsieur GOUCHA** répond qu'il manque une AMP (accidentée) et qu'il est difficile de proposer une unité multiple.

Il insiste sur les recherches en cours de matériel roulant d'occasion et sur l'urgence de ce problème récurrent.

**Monsieur VIDONNE** estime qu'avant de proposer un service supplémentaire de desserte de Digne, le matin, il serait intéressant de réaliser une étude de marché afin d'estimer le potentiel de clientèle.

**Monsieur ROUX** répond qu'il n'y aura jamais moins de monde que dans le train 1 auquel il reproche une arrivée trop tardive à Digne.

**Monsieur GOUCHA** explique que le retard des trains s'est accentué en raison de la suppression des croisements en gare de Saint Martin du Var.

Afin d'y remédier, d'améliorer la ponctualité et la sécurité des trains, il propose quelques aménagements d'horaire :

- Suppression de la navette Nice Colomars de 18 h 35
- modification de la dernière navette au départ de Nice qui partirait à 19 h 15 et desservirait jusqu'à Plan du Var
- modification du train 21 du lundi matin avec un départ d'Annot à 5 h 41 au lieu de 5h 55 et une arrivée sur Digne à 7 h 10.
- Départ du T16 d'Annot le dimanche matin à 07h55 (au lieu de 07H15) pour une arrivée à Nice vers 09h55
- desserte par tous les trains de l'ensemble des arrêts obligatoires

**Monsieur ROUX** répond que si le train 21 part 15 minutes plus tôt, cela obligera les scolaires à partir du Val d'Allos à 5 h 15 et que plus aucun enfant ne prendra ce service. Il ajoute que les établissements scolaires ouvrent leurs portes à 7 h 45, une arrivée à Digne à 7 h 10 laissera les élèves dans les rues.

**Madame PORT-LEVET** rappelle le travail effectué afin de caller les horaires des différents transports et assurer le rabattement sur le train. Elle estime que le système mis en place fonctionne et qu'il n'est pas souhaitable de le modifier. Elle partage l'analyse de Monsieur ROUX.

**Monsieur PETIT** souligne qu'il ne s'agissait que d'une proposition. D'autres solutions vont être étudiées prenant en compte les remarques faites.

**Question** : les travaux réalisés, en permettant un accroissement de la vitesse des trains, permettront-ils une réduction des temps de trajets ?

**Monsieur GOUCHA** répond négativement en raison des problèmes de croisements.

**En l'absence de question nouvelle, Monsieur PETIT remercie les participants, souligne la qualité des échanges et clôt la réunion.**